



# Licenciement pour impossibilité de reclassement

Par **Sev57950**, le **13/09/2019** à **11:33**

Bonjour suites à 2 mon reconnues à la CPAM sur mon poste d'aide soignante je me suis retrouvée inapte partielle avec possibilités de changement de poste le 14/2/2019 hors mon employeur un grand groupe a cherché à me reclasser uniquement en hôpital 7 au total et les demandes ont été faites que le 1/3/2019 n'ayant eu que trois réponses le 7 une relance a été faite le mm jour et le 8/3 un courrier ma été adressé pour entretien préalable au licenciement celui ci a été fait le 25/3 dans la lettre de licenciement rien sur une quelconque réunion syndicale préalable au reclassement Et ils ont avoués au prudhommes quelle a bien eut lieu mais tardivement Et je précise que mon employeur possède des crèches maisons de retraites ephad associations diverses alors est ce que le fait de chercher uniquement dans un hôpital Est légal Et ils ne m'ont pas proposer de poste du tout licenciée autre choses la prévoyance laquelle j'ai Et mon employeur a cotisé avait il litige financier avec mon employeur sur mon dossier je réclamait depuis 2015 des compléments de salaire qui m'ont été payés que lors de mon licenciement Est ce punissable je reviens juste de la conciliation Et mon employeur refuse toute conciliation